

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24622

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à empêcher la fixation d'un taux de revalorisation du montant des pensions inférieur à l'inflation car cela conduirait à une perte significative de pouvoir d'achat des retraités.